

Non à l'accord de régression sociale du 11 janvier !

Le MEDEF a raflé la mise. Trois directions d'organisations syndicales - la CFDT, la CFTC et la CGC - ont donné leur accord pour satisfaire de façon unilatérale les volontés du patronat.

Lire le texte de l'accord sur notre site :

<http://cgt-territoriaux-leslilas.org/Accord-du-11-janvier-2013-au-bon>

Dans cette affaire, le gouvernement sert les plats. Il réunit les « partenaires sociaux » autour d'une table et leur demande de faire leur possible pour lui faciliter la tâche. Le but du jeu étant d'obtenir un accord afin de proposer rapidement une loi au parlement.

Bingo! Au terme d'une négociation pilotée de main de maître par le MEDEF, trois syndicats minoritaires signent le 11 janvier 2013 un accord « *pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels de salariés* ». Merci patron.

Les organisations syndicales signataires de cet accord ne représentent pas la majorité de salariés. La CGT et FO l'ont rejeté. Qu'à cela ne tienne : le gouvernement maintient son intention de construire un projet de loi, à partir de ce texte inique. Il sera posé sur la table du conseil des Ministres le 6 mars. Étape suivante : le parlement.

L'affaire est grave. Les droits fondamentaux des salariés sont menacés.

En quoi consiste cet accord?

Sous prétexte de difficultés « conjoncturelles », tout le pouvoir serait donné à l'employeur d'imposer la mutation et d'accélérer les licenciements. S'il refuse cette mobilité forcée, le salarié serait licencié pour « motif personnel » (article 15).

Les procédures de licenciement seraient facilitées et financièrement exonérées. Il deviendrait plus difficile de les contester (articles 18, 20 et 23).

La durée légale du temps de travail serait remise en cause. Le CDI, la forme du contrat de travail la plus favorable aux droits du salarié dans le privé, pourrait rapidement disparaître. L'accord institutionnalise le travail à temps non-complet. Le salariat précaire, avec notamment le cumul de contrats de travail à temps partiel, auprès de plusieurs employeurs serait institué. Le CDD, l'annualisation et le « lissage » (salaire irrégulier et partiel payé de façon régulière sur plusieurs mois) sont clairement définis comme les normes de l'avenir (articles 6, 19, 21 et 22).

Pour faire face aux besoins de couverture complémentaire de frais de santé, on offre un pont d'or aux sociétés d'assurances, au lieu de développer le champ d'application de la sécurité sociale et de la mutualité (article 1).

Les contrats courts seraient, certes, « taxés » (article 4) mais comme, par ailleurs, toute latitude serait donnée aux patrons pour licencier des salariés en CDI, on peut s'interroger sur la portée de cette soi-disant contrainte. D'autre part, les contrats des jeunes de moins de 26 ans seraient exonérés de cotisations sociales pendant 3 ou 4 mois. Qui paie ces cotisations ?

On ne peut pas accepter ça !

Avec cet accord, le Medef obtient la fameuse « flexibilité du marché du travail » afin d'obtenir les « gains de compétitivité », conditions requise pour « rassurer les marchés ». Tout ceci était promis par Sarkozy. Alors, bien sûr, les élections sont passées, mais il suffisait juste d'attendre quelques mois pour voir revenir par la fenêtre ce que nous avons chassé par la porte.

La seule flexibilité dont il est question - hier comme aujourd'hui - est celle qui est imposée aux travailleurs par le chantage à l'emploi, la menace quotidienne du licenciement pour accepter des conditions de travail de plus en plus dures, alors que le travail se raréfie de façon alarmante et que des fortunes colossales s'accumulent au profit d'une élite.

Nous savons, ne serait-ce que pour l'avoir observé dans d'autres pays d'Europe, que cette fameuse « flexibilité » ne signifie rien d'autre que de travailler plus pour gagner moins et de se faire remercier à coup de pied aux fesses, comme à GoodYear, Arcelor Mittal, Renault, PSA, Sanofi, Virgin, Candia, Doux, Pétroplus...

Cet accord est un marché de dupes ! Il est dangereux pour les salariés ! Tout le droit social conquis par les luttes des salariés depuis des dizaines d'années est remis en cause.

Privé comme public, nous sommes tous concernés!

Il serait totalement illusoire de penser que, sous prétexte que cet accord ne concerne apparemment que le secteur privé, il n'aurait aucune conséquence sur les droits des agents de la fonction publique.

L'emploi précaire massif qui a cours au sein de nos collectivités prouve, au contraire, que la logique libérale de ce texte s'applique déjà largement dans la fonction publique territoriale. Il en est de même dans les écoles et les hôpitaux, pour ne citer que les exemples les plus marquants dans les autres volets de la fonction publique.

Cet accord funeste est une attaque inacceptable contre le monde du travail, à seule fin de satisfaire les intérêts des secteurs spéculatifs qui ruinent déjà l'emploi dans toute l'Europe. Dans la foulée, la fonction publique, puis la protection sociale seront les prochains chantiers de démolition des droits sociaux mis en œuvre par le patronat, comme en Grèce ou en Espagne.

Résistance!

Plus que jamais, une mobilisation massive de tous les salariés est nécessaire pour exiger du gouvernement le rejet intégral de cet accord et imposer de véritables négociations au service de l'emploi et du progrès social.

La CGT et FO appellent ensemble à l'action dans toute la France le 5 mars par des rassemblements, des manifestations et des arrêts de travail.

Le mardi 5 mars 2013
Tous en grève contre l'accord du MEDEF!
Rassemblement local
à 12 h devant la mairie des Lilas